



Les Trophées de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne Edition 2023

Conditions de participation

Pour tout renseignement :

Courriel : j.quetier@eptb-dordogne.fr

Téléphone : 05 53 29 17 65

Reconnue par l'UNESCO en 2012, la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne a pour vocation de favoriser une meilleure prise en considération des relations entre les humains et la nature par les acteurs du territoire dans leurs différents domaines d'activité.

Article 1 - Objet

L'établissement EPIDOR, coordinateur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, organise les « Trophées de la Réserve de biosphère », un concours pour distinguer **les meilleurs projets et actions menés en faveur du développement durable du bassin de la Dordogne.**

Les projets candidats peuvent être :

- Des projets à venir
- Des projets en cours de réalisation
- Des projets déjà réalisés

Les projets présentés doivent correspondre à l'un ou plusieurs des 17 Objectifs du développement durable (ODD), adoptés en 2015 par les pays membres de l'Organisation des Nations Unies.



Les ODD, couvrent l'intégralité des enjeux du développement dans tous les pays tels le climat, la biodiversité, l'eau, l'énergie, l'agriculture, l'éducation, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, etc.

⇒ Plus d'informations sur le site de l'ONU : <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>

Exemples de projets pouvant être candidats aux Trophées de la Réserve de biosphère (liste non exhaustive) :

- *Projets qui préservent les milieux naturels, les espèces floristiques ou faunistiques*
- *Projets d'économie circulaire qui permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre ; de favoriser la réutilisation ou le recyclage des objets ou des matériaux...*
- *Pratiques de production agricole qui favorisent la qualité des sols, le stockage du carbone et limitent l'utilisation d'intrants chimiques...*
- *Circuits locaux d'approvisionnement, de production et de vente*
- *Projets visant une utilisation plus rationnelle de l'eau*
- *Solutions de construction et d'aménagement mieux adaptées*
- *Projets qui favorisent le développement et l'utilisation d'énergies décarbonées*
- *Modes de culture et des variétés plus résistantes à la sécheresse*
- *Actions de sensibilisation ou de formation auprès des enfants, du grand public, des professionnels, des élus...*
- *Actions culturelles (expositions, podcasts, documentaires...)*
- *etc.*

Article 2 - Conditions de participation

Les Trophées de la Réserve de biosphère sont **ouverts à toute personne physique ou morale, mineure ou majeure**. La participation aux trophées de personnes mineures se fera sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Ce concours est **ouvert uniquement aux personnes et organisations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne** (voir carte en annexe 3 en page 8 du présent document).

Les candidatures peuvent être présentées par des :

- associations
- collectifs de citoyens
- collectivités ou leur groupement (mairies, communautés de communes, etc.)
- entreprises
- établissements publics
- établissements scolaires ou d'enseignement
- exploitants agricoles et des groupements professionnels
- particuliers
- etc.

Article 3 – Dépôt des dossiers de candidature

Pour être valide, le dossier de candidature devra inclure :

- Le **formulaire de candidature rempli** (voir annexe 1 en page 5 du présent document)
- Une **présentation détaillée du projet en une page recto-verso maximum** (voir modèle en annexe 2 en page 6 du présent document) :
 - Titre de l'initiative
 - Contenu de l'initiative avec une description qui mette en avant les caractéristiques centrales du projet (objectifs, méthodologie, outils développés)
 - Lieu et personnes impliquées
 - Eventuels résultats obtenus
 - Eventuels développements à venir
 - Eventuels témoignages
- Des **photos et/ou vidéos qui illustrent le projet** (des liens vers des albums ou chaînes en ligne sont acceptés)

Une fois complété, le dossier devra être envoyé, au plus tard le 15 octobre 2023 à minuit

Par voie électronique à l'adresse électronique suivante : j.quetier@eptb-dordogne.fr.

Ou

Par voie postale à l'adresse suivante :

EPIDOR

Place de la Laïcité

24250 Castelnaud-la-Chapelle

Article 4 - Critères de sélection

Les projets seront examinés dans un délai de 30 jours suivant la clôture des candidatures et **jusqu'à trois projets seront désignés « Trophées de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne ».**

Les **critères de sélection** sont les suivants (**en gras** les critères indispensables) :

- **Lien du projet avec le territoire et les thèmes des Trophées**
- **Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué**
- **Pertinence de la réflexion et réalisation technique du projet**
- Bénéfices du projet pour d'autres personnes que son seul porteur et pour l'environnement
- Caractère local du porteur de projet
- Originalité et caractère innovant du projet
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels
- Création de lien social
- Valorisation de savoir-faire spécifiques
- Prise en compte de critères artistiques, culturels et patrimoniaux
- Intérêt pour le territoire
- Renforcement des liens humains - nature

Article 5 : Remise des Trophées et communication

Si les conditions le permettent, une remise des « Trophées de la Réserve de biosphère » se déroulera à l'automne lors d'une cérémonie dédiée, organisée par le Comité français des Réserves de biosphère et l'UNESCO, au cours de laquelle les projets sélectionnés seront valorisés.

Article 6 : Valorisation des projets sélectionnés

La Réserve de biosphère s'engage à valoriser et médiatiser les projets lauréats à travers ses vecteurs de communication propres (presse, site internet, réseaux sociaux, lettre d'information, etc.).

La participation au concours emporte acceptation de l'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la mise en valeur de la démarche.

Autres pièces constituant le présent dossier (annexes) :

1. **Formulaire de candidature** (page 5)
2. **Modèle de fiche descriptive du projet** (page 6)
3. **Carte du périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne** (page 8)

Les Trophées de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne sont organisés en partenariat avec le MAB-France, la Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM) et l'Agence de l'eau Adour Garonne.



**Les Trophées de la Réserve de biosphère
du bassin de la Dordogne**

Edition 2023

Formulaire de candidature

Nom ou Raison sociale :

Le projet concerne : Entreprise Association Collectivité Particulier

Etablissement public Etablissement scolaire Exploitant agricole et GP

Autre (Précisez)

.....

Secteur(s) et filière(s) d'activité(s) :

.....

Nombre de personnes impliquées dans le projet (adhérents, élèves, etc. - précisez)

.....

Nom et prénom du responsable du projet :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

Site internet :

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence des Trophées de la Réserve de biosphère ?

.....

A :, le2023

Signature



Les Trophées de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne Edition 2023

Modèle de contenu de fiche descriptive du projet

Ce document présente une trame de fiche descriptive pouvant vous guider dans la présentation de votre projet. Vous pouvez proposer une note de présentation libre qui détaille le projet et explicite son intérêt pour la préservation de la ressource en eau, des rivières et des milieux naturels associés du territoire (description, modes de mises en œuvre, résultats obtenus, partenaires éventuels, outils, etc.).

Titre de l'initiative/du projet

Contenu de l'initiative/du projet

- Description générale (*en quoi consiste le projet, date de création...*)
- Objectifs (*sensibiliser, faire découvrir des bonnes pratiques, créer du lien...*)
- Méthodologie de mise en œuvre et Outils développés (*quelles étapes de réalisation, quels supports...*)
- Lien vers les outils développés (si existants)
Si votre initiative comporte la création d'outils supports (site internet, jeux interactifs, plateformes d'échanges, blogs...) merci d'en indiquer les liens d'accès

Lieu de l'initiative

Personnes impliquées et leurs rôles

- Porteur de l'initiative
- Partenaires éventuels

Résultats obtenus (éventuels)

Toute indication permettant d'évaluer les impacts de l'initiative/du projet. La nature des résultats dépend de la nature du projet (modifications des pratiques/comportements, bienfaits sur la biodiversité, évolution du nombre de personnes sensibilisées, relais dans la presse ou autres médias, fréquentation des outils le cas échéant...).

Développements à venir (éventuels)

Le projet est-il fait pour durer dans le temps ? Si oui, quelles sont les conditions mises en œuvre pour assurer sa continuité ? Evolutions envisagées en termes d'organisation, de nouveaux partenariats, de fonctionnalités, d'outils...

Témoignages (éventuels)

Pratiquants, partenaires, visiteurs, utilisateurs...

Illustrations de l'initiative/du projet

Merci d'ajouter des photos illustrant le projet dans sa phase de conception ou d'utilisation, de mise en œuvre.

Vous pouvez ajouter tout lien vers des supports de communication présentant le projet (vidéos, brochures, flyers, site internet...)

Annexe 3 – Carte de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

